

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.019

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RUE DES CHEVREFEUILLES, RUE DES FOUGERES, ROUTE DE LA PLAINE
CONVENTION FRANCE TELECOM
DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES

VOTE : UNANIMITE

Des travaux d'enfouissement des réseaux haute et basse tension E.D.F., FRANCE TELECOM et Eclairage Public vont être réalisés sur les voies dénommées rue des Chèvrefeuilles, rue des Fougères et route de la Plaine.

Dans le cadre de cette opération réalisée sous la maîtrise d'oeuvre du S.D.E.E.R., les travaux comprennent notamment l'enfouissement du réseau téléphonique.

Pour ce faire, les services FRANCE TELECOM ont élaboré une convention qui définit les conditions techniques et financières en matière d'étude, de travaux d'aménagement et d'exploitation des installations téléphoniques.

La participation financière de la Ville de ROYAN, pour les prestations d'étude et de câblage de l'enfouissement des réseaux téléphoniques, est estimée à 3 575 Euros (non assujettie à la T.V.A.).

La convention offre le choix à la collectivité soit de :

A - concéder les installations à FRANCE TELECOM qui devient propriétaire et en assure l'exploitation et l'entretien,

B - conserver la propriété des ouvrages, ce qui engage la collectivité à réparer tous dommages causés aux installations, et à financer les travaux de modifications des ouvrages.

Considérant les faits évoqués ci-dessus, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le projet de convention avec option "A" de cession des ouvrages à FRANCE TELECOM et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F., rue des Chèvrefeuilles, rue des Fougères et route de la Plaine,
- VU le projet de convention fixant les modalités techniques et financières en matière de travaux et de gestion des ouvrages de télécommunication situés sur les sites concernés,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 09 janvier 2003 sur ce projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'étude et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques rue des Chèvrefeuilles, rue des Fougères et route de la Plaine,
- De retenir l'option A, à savoir la cession des ouvrages à FRANCE TELECOM qui devient propriétaire et en assure l'exploitation et l'entretien,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention,
- D'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS